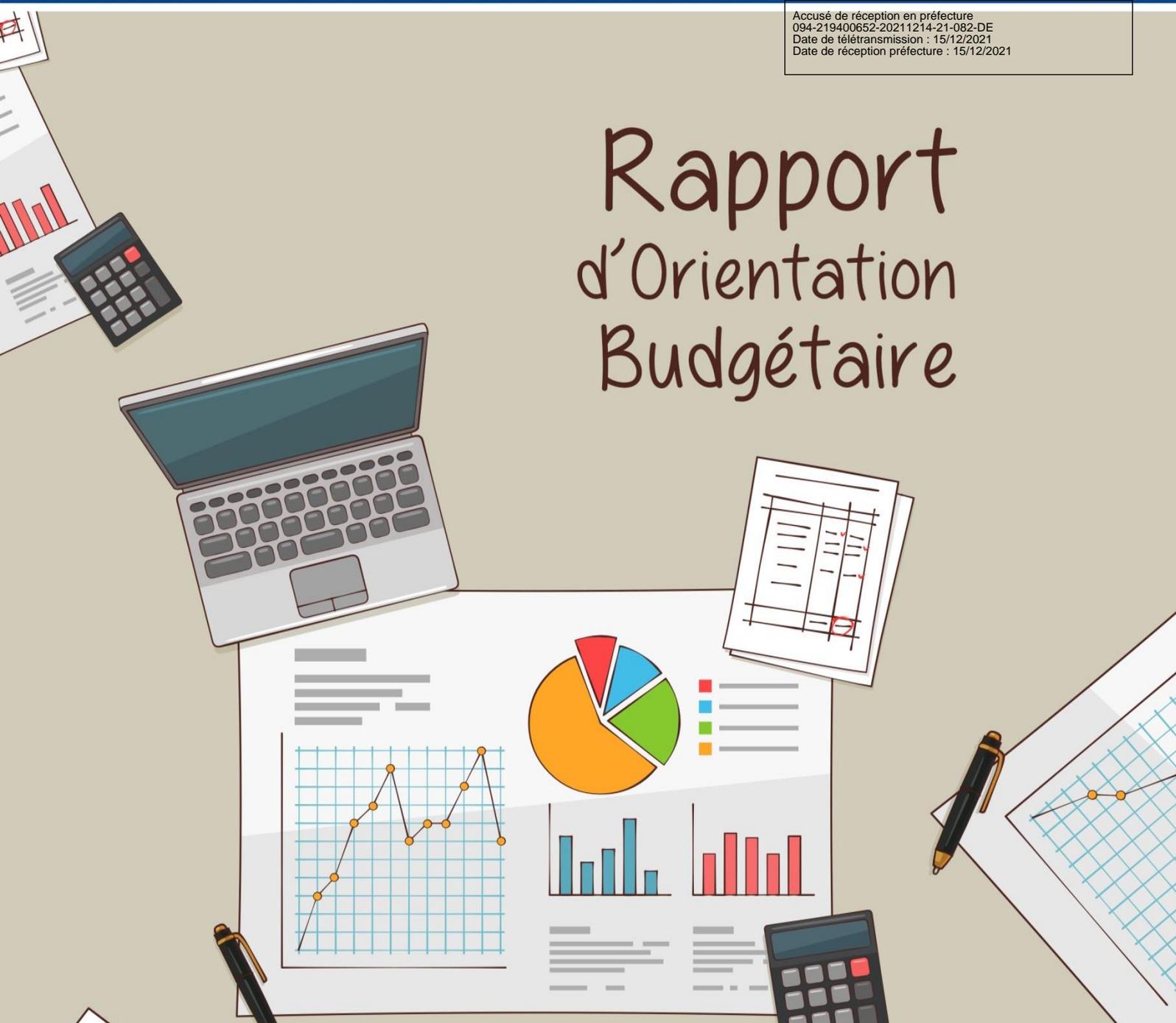


Rapport d'Orientation Budgétaire



ROB 2022

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

I. Eléments de contexte

- ❖ Le contexte national et international
- ❖ Les grandes orientations du budget de l'Etat ?
- ❖ Le risque pour les collectivités territoriales
- ❖ Focus sur la fiscalité en 2022

II. Les orientations 2022 en Fonctionnement

- a. Dépenses de fonctionnement
- b. Recettes de fonctionnement

III. Les orientations 2022 en Investissement

- a. Dépenses d'investissement
- b. Recettes d'investissement

IV. Réalisations 2021 – 2022

I. Eléments de contexte

❖ Le contexte national et international

Le gouvernement table sur une croissance régulière + 6.5 % en 2021 et + 5 % en 2022 puis 1.4 % par an de 2023 à 2027. Toutefois plusieurs facteurs pourraient impacter négativement ces prévisions optimistes :

- Un retour de l'inflation en lien notamment avec l'augmentation des tarifs de l'énergie liée à des stocks bas, avec une demande asiatique très élevée limitant l'approvisionnement européen ;
- L'environnement international pèse lourdement sur la reprise via notamment le relatif ralentissement des économies chinoise et américaine. Par ailleurs, les tensions sur les approvisionnements risquent de pénaliser fortement certaines activités industrielles et notamment automobile, et la hausse des coûts des matières premières pourrait induire une hausse des coûts à la consommation freinant la dynamique de croissance ;
- Les difficultés de recrutements pourraient mettre à mal certains secteurs. Ainsi, au mois de juillet 2021, 15 % des entreprises de l'industrie et des services et 40 % de celles du bâtiment se déclaraient limitées dans leur production par l'insuffisance de personnel ;
- La tendance des ménages les plus aisés à privilégier l'utilisation de leur « épargne » davantage pour les spéculations boursières et/ou l'immobilier que pour la consommation proprement dite.

❖ Les grandes orientations du budget de l'Etat

L'Etat a exprimé le souhait d'assainir les finances nationales à horizon 2027 en plafonnant le poids de la dette publique à 115.7 % du PIB.

En matière de dépenses, abstraction faite des mesures liées à la crise sanitaire (dépenses sanitaires et soutien massif à l'économie « *quoi qu'il en coûte* »), il n'est pas prévu de réduction de charges en 2022, lesquelles évolueraient de + 0.9 %.

Une politique soutenue d'investissement pour les années à venir est réaffirmée (plan de relance, grands chantiers, réindustrialisation du territoire...).

En ce qui concerne les recettes publiques, aucun nouveau prélèvement obligatoire n'est annoncé, consolidant la baisse constatée entre 2018 et 2023.

❖ Le risque pour les collectivités territoriales

La compression des évolutions de charges du budget national ne risque-t-elle pas de se traduire à moyen terme par la mise en place d'une nouvelle contribution au redressement des finances publiques (la CRFP mise en place entre 2014 et 2017 a minoré de 11,5 milliards les dotations versées par l'Etat aux collectivités) ?

En effet, l'Etat pourrait se prévaloir de l'évolution des comptes au trésor des collectivités avec une augmentation des ressources disponibles de 20 milliards d'euros entre 2014 et 2020.

❖ Focus sur la fiscalité en 2022

Concernant les recettes fiscales des collectivités, les bases de taux de foncier bâti habitation et industrielles devraient faire l'objet d'une actualisation forfaitaire légale a priori significative en 2022

(proche de + 2 %) adossée à la hausse de l'indice des prix à la consommation (constatée entre novembre 2020 et novembre 2021). Les bases FB/CFE des locaux professionnels sont, quant à elles, revalorisées forfaitairement, en fonction des évolutions de loyers qui ne sont pas encore connues mais une hypothèse de progression de l'ordre de + 0,7 % en 2022 peut être envisagée.

Attention, ces actualisations forfaitaires ne préjugent en rien de ce que seront les bases finalement constatées, compte tenu des inconnues concernant les impacts différés de la crise sanitaire sur le tissu économique local.

II. Les orientations 2022 en Fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

❖ Charges à caractère général (011)

Chapitre budgétaire prévu à la hausse (+ 100 000 €), permettant d'anticiper les éléments de contexte suivants :

- La consolidation financière de L'EPA ORSA validée par la délibération du 30 mars 2021 ;
- L'augmentation des coûts des différents contrats publics révisés annuellement ;
- L'organisation supposée de l'ensemble des séjours à destination des élémentaires et des jeunes Rungissois (annulés en 2020 et 2021).

❖ Charges de personnel (012)

Poste budgétaire construit avec une augmentation prévisionnelle de 530 000 € comparativement à l'exercice précédent. Les facteurs d'augmentation sont les suivants :

- La revalorisation des grilles catégories C (+ 140 000 €) ;
- Les réalisations et projets recrutements 2021 & 2022 (+ 250 000 €) ;
- Les effets Glissement vieillesse technicité (GVT) & PPCR (+ 130 000 €) ;
- La mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} octobre 2022 avec hausse du régime indemnitaire des agents (+ 100 000 €) ;
- L'indemnité inflation prime « essence » (+ 20 000 €) ;

Les vacances de poste, suite aux départs des agents, devraient quant à elles représenter une économie de 110 000 € pour la collectivité.

❖ Atténuations de produits (014)

Un chapitre qui se stabilise à 6 500 000 €. Néanmoins et dans les faits, c'est le chapitre budgétaire soumis aux plus forts aléas car très lié au contexte national et à la manière dont l'Etat construit ses politiques de dotations. Par ailleurs, et pour la Ville, ce chapitre est historiquement soumis à beaucoup d'incertitudes au regard du niveau d'endettement du pays et au levier de la *contribution au redressement des finances publiques* que l'Etat pourrait potentiellement décider d'augmenter dans les années à venir.

Malgré une baisse prévisible du prélèvement SRU, en raison de dépenses déductibles permettant un abaissement de la pénalité, un niveau de dépenses équivalent de BP à BP pourrait être inscrit.

❖ **Autres charges de gestion courantes (65)**

Forte baisse constatée en 2021 sur ce chapitre, due à la diminution des subventions aux associations, du Centre Communal d'Action Sociale et du théâtre. En 2022, ce chapitre devrait vraisemblablement retrouver un niveau proche des 4 000 000 €, somme suffisante pour retrouver un niveau de subventions aux associations confortable, de considérer avec souplesse les volontés du CCAS, de soutenir normalement le théâtre et de financer l'EPT proportionnellement aux actions qu'il mène pour le compte de la municipalité.

b. Recettes de fonctionnement

❖ **Impôts et taxes (73)**

Une baisse très importante est constatée en 2021 (- 1 533 371 €) avec une recette estimée à 34,3 millions € contre 36 millions € en temps normal. La fin de la perception de la TEOM et la baisse constatée sur la taxe de séjour occasionnent en grande partie cette baisse.

Un retour à la normale est prévu en 2022 et le budget devra être construit en réintégrant une part non négligeable de recettes fiscales par rapport à l'exercice 2021 (+ 700 000 €).

Le retour à une situation moins impactée par la pandémie devrait permettre d'envisager une hausse des recettes fiscales sans augmentation des taux. La collectivité pourra table sur une recette globale à inscrire au chapitre de 35 000 000.00 €

❖ **Dotations et participation (74)**

Un retour à une situation normale est prévu, avec un niveau de dotation équivalent au contexte d'une année hors pandémie soit 890 000 €. Pour mémoire, le budget avait été construit avec des prévisions assez basses sur ce chapitre qui avait fait l'objet d'un abondement important en 2020 pour aider les collectivités à pallier la crise sanitaire.

❖ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70)**

Même constat que précédemment, un chapitre en baisse à cause de la pandémie. La fermeture de services et la décision de gratuité ou de tarification exceptionnelle pour les cours à distance dispensés par le conservatoire expliquent cette baisse. Ce chapitre sera budgété à la hausse en 2022 (+ 450 000 €) pour venir s'établir à 1 200 000 €.

❖ **Autres produits de gestion courante (75)**

Chapitre relatif au revenu des immeubles que la Ville met en location, avec une recette estimée à 130 000 €.

III. Les orientations 2022 en Investissement

a. Dépenses d'investissement

Un volume d'investissement estimé à 22 000 000 € en 2022.

Quels projets viendront principalement mobiliser les crédits d'investissement de la collectivité en 2022 ?

- **Le Conservatoire de musique et de danse** → Prévion de dépenses aux alentours de **9 millions d'euros** due au démarrage des travaux en janvier 2022 avec une exécution sur toute la durée de l'exercice budgétaire.
- **La fin des travaux de réalisation du réseau de chaleur urbain**, la Ville doit encore engager **3 100 000 €** pour finaliser le projet. Pour rappel, la collectivité bénéficiera d'une redevance pendant 30 ans (→*recette de fonctionnement*) visant à rembourser l'investissement porté par la Ville dans l'élaboration du réseau. A partir de 2023, cette redevance annuelle s'élèvera à 130 000 €.
- **Les acquisitions foncières de la Cité de la gastronomie** : l'exercice 2021 aura permis de subventionner la Cité de la gastronomie à hauteur de 2 millions d'euros. Le versement du dernier tiers soit **1 000 000 €** est prévu pour 2022.
- **Les travaux relatifs au bassin de récupération des eaux pluviales** (à proximité de l'Espace du sport) pour un montant estimé à **950 000 €** : projet écologique permettant d'alimenter en eau les services techniques municipaux dans l'exécution de leur mission quotidienne.
- **Le réaménagement du chemin piéton voie des laitières** : projet estimé à **800 000 €**
- **Des dépenses d'entretiens récurrents** que la municipalité souhaite anticiper à un montant global de **4 000 000 €**

b. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues en 2022 sont les suivantes :

- Le FCTVA en augmentation sur 2022 puisque lié aux dépenses d'équipement de l'année N-1. Si la Ville clôture son exercice comptable 2021 avec un réalisé en investissement estimé à **11 500 000 €**, la recette d'investissement correspondante en 2022 pourrait être estimée à **1 700 000 €**.
- Les subventions d'équipement avec un niveau de financement estimé à **2 700 000 €** pour le réseau de chaleur urbain, le financement du Conservatoire de musique et de danse, la réalisation de travaux de vidéo protection, la mise en œuvre d'un système automatisé des documents de la médiathèque.
- Les recettes liées au versement de la taxe d'aménagement pour les projets d'aménagement urbains et paysagés de la ville, et notamment l'aménagement de la plaine de Montjean sur laquelle plusieurs permis de construire ont été acceptés. Un niveau de recette équivalent à celui de 2021 peut raisonnablement être attendu soit **1 000 000 €** pour 2022.

IV. Réalisations 2021 – 2022

La construction du budget 2022 en comparaison des réalisations prévisionnelles pour 2021, laisse entrevoir une légère amélioration de l'épargne de gestion que la Ville devrait constater dans l'hypothèse d'un retour des recettes de fonctionnement au niveau attendu.

Exercice budgétaire	2021	2022	Evolution 2021 / 2022
Recettes de gestion	35 875 000 €	37 470 000 €	+ 4,45 %
Dépenses de gestion	29 013 236 €	30 430 000 €	+ 4,88 %
Epargne de gestion	6 861 764 €	7 040 000 €	+ 2,60 %

Toutefois, compte tenu du dernier résultat de clôture constaté lors du vote du compte administratif 2020 (29 276 533 €), la Ville est en capacité d'assumer ces dépenses sans difficulté.

	2021	2022
Dépenses d'investissement		
Total projets neufs	7 500 000 €	18 000 000 €
Entretien courant	4 000 000 €	4 000 000 €
TOTAL	11 500 000	22 000 000 €
Recettes d'investissement		
TOTAL	2 800 000 €	6 000 000 €
Besoin de financement de l'investissement	8 700 000 €	16 000 000 €

Les exercices 2022 et 2023 seront marqués par un fort volume d'investissement. Ces deux exercices devraient permettre à la municipalité de réaliser la plupart des gros projets de la mandature avec notamment, le Conservatoire de musique et de danse ; le Réseau de chaleur ; la Maison de la citoyenneté ; Chemin piéton voie des laitières ; la Désartificialisation des sentes, le Bassin de récupération des eaux pluviales, la Réfection de la cuisine centrale.